

COMMUNE DE CHAPELLE (GLÂNE)



PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL
MODIFICATIONS CONSECUTIVES A L'APPROBATION
PAR LA DEAC DE LA REVISION GENERALE DU PAL DU 03.05.2017

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (NOUVEAU) Ech 1/5000 CHAP 22.03

URBASOL SA ROUTE DE MONT CARMEL 2 1762 GIVISIEZ DATE: SEPTEMBRE 2017

ZONE D'AFFECTATION
Zones à bâtir

- ZC ZONE DE CENTRE
- ZRFD ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
- ZIG ZONE D'INTERET GENERAL 1,2,3
- ZL ZONE LIBRE

Zone agricole

- ZA ZONE AGRICOLE

Autre zone

- AF AIRE FORESTIERE

ELEMENTS SUPERPOSES

Secteurs superposés

- CARTE DE DETAIL DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- CARTE DE DETAIL DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
- CARTE DE DETAIL DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF

Périmètres superposés

- PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT A PROTEGER " Catégorie 2 "
- PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES

Eléments protégés superposés

- ARBRE - BOISEMENT HORS FORET
- VERGER - BOISEMENT HORS FORET
- HAIE - BOISEMENT HORS FORET EN ZONE A BATIR
- COURS D'EAU - RÛ - LAC

ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU

Les dispositions de l'article 13 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

- IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
- CHEMIN IVS - CATEGORIE PROTECTION 2

Autres éléments superposés

- DOMAINE CFF - LIGNE CFF
- SITE POLLUE - SITE DE STOCKAGE

Informations indicatives

- COURS D'EAU SOUS TERRAIN
- COURS D'EAU SOUS TERRAIN TRACE IMPRECIS
- LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE HAUTE TENSION
- HAIE - BOISEMENT HORS FORET ET HORS ZONE A BATIR
- PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ. LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHAPELLE, mail : secretaire@chapelle.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail : info@urbasol.ch

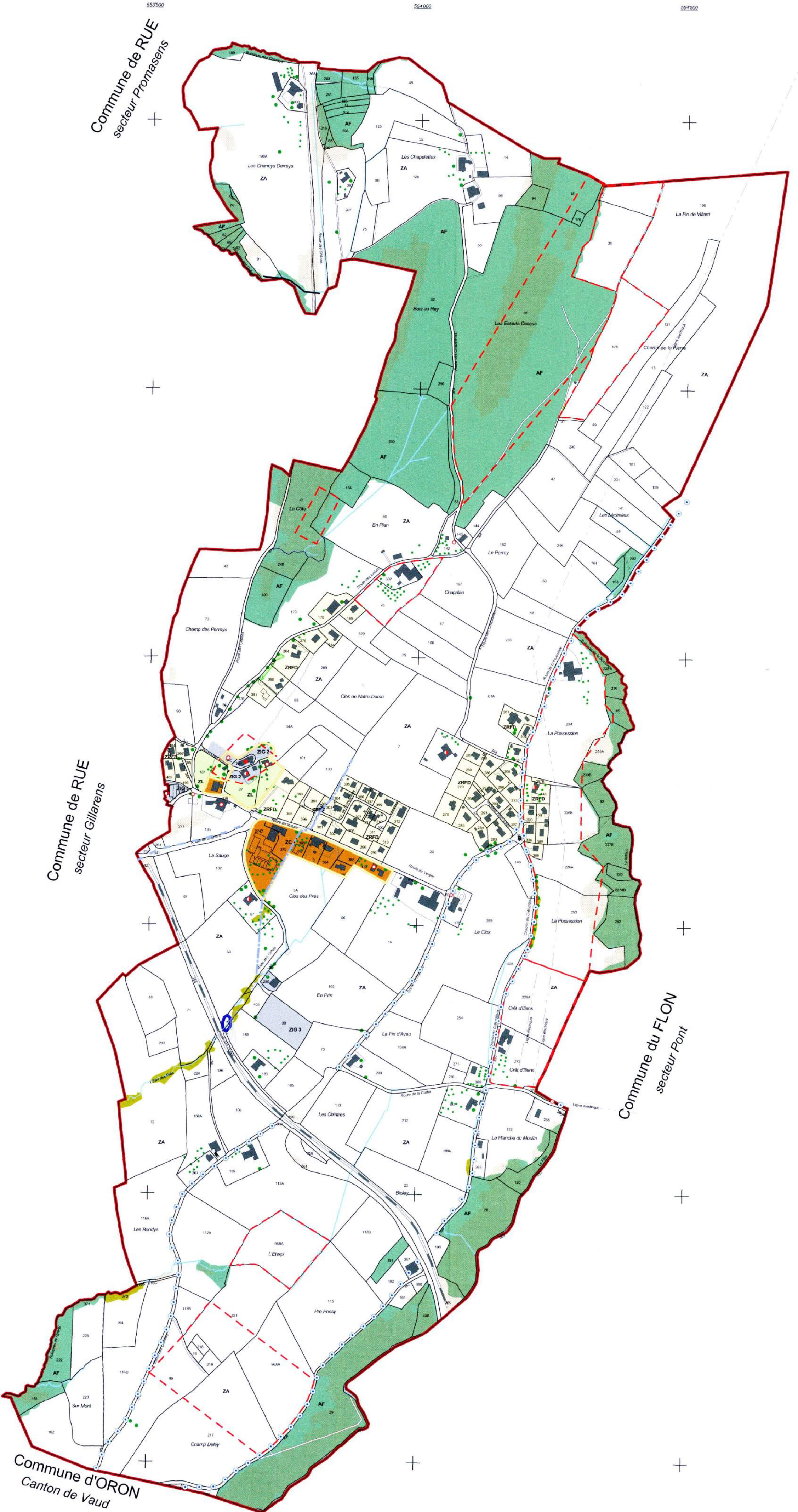
Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 38, du 22 septembre 2017

Adopté par le Conseil communal de la Commune de Chapelle, le 6. NOVEMBRE 2017

Le Secrétaire : Le Syndic :

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le 4 MARS 2018

Le Conseiller d'Etat, Directeur :



© Etat de Fribourg

N° Aut. 020/16.01.0/000

GEOSUD

Ingénieurs géomètres
Rue de Gruyères 53
1630 BULLE
Tél. 026/919 81 50
Fax 026/919 81 51